

Boulogne-Billancourt, le 14 février 2020,

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts du FCP « **AZUR Epargne** » (ISIN : FR0012902328).

1. L'opération

Aux termes des présentes, FOX vous informe que :

A compter du 21/02/2020 la société Financière de l'Oxer - FOX agréée par l'autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2006 sous le numéro GP 06-000007 (ci-après « **SGP** ») vous informe que votre fonds « **AZUR Epargne** » va changer de dénomination et s'appellera désormais « **FLORINVEST Sérénité** ».

Ce changement de dénomination du fonds commun de placement, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas soumise à agrément préalable de l'AMF, elle prendra effet à compter du **21/02/2020**.

Si toutefois ces opérations ne vous convenaient pas, vous avez la possibilité d'obtenir, sans frais, le rachat de vos parts à tout moment à compter de la date de lecture de la présente information.

2. Les modifications entraînées par l'opération

✓ Profil de risque

Modification du profil rendement / risque : NON

Augmentation du profil rendement / risque : NON

✓ Augmentation des frais : NON

Les frais et les autres acteurs, prestataires essentiels impliqués au quotidien aux côtés de la société de gestion (dépositaire, Commissaire aux comptes) demeurent inchangés.

Le dépositaire du fonds FLORINVEST Sérénité, restera la société **Swisslife Banque Privée**.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS

FCP	FLORINVEST Sérénité - ISIN : FR0012902328	
	AVANT	APRES
Dénomination	AZUR Epargne	FLORINVEST Sérénité

3. Eléments importants.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le dernier DICI/prospectus/Règlement du fonds est disponible gratuitement :

- ✓ sur simple demande écrite, auprès de Financière de l'Oxer – **Fox** – 40 rue de l'Est – 92100 Boulogne-Billancourt.
- ✓ Par courriel à l'adresse suivante : information@fox-am.com
- ✓ Sur le site internet de la **Fox** : www.fox-am.com
- ✓ Sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier habituel.

Ces opérations, si elles vous conviennent, ne nécessitent de votre part aucune démarche à effectuer concernant vos positions actuellement détenues.

Nous vous précisons que, si ces opérations ne vous convenaient pas, vous avez la possibilité d'obtenir, sans frais, le rachat de vos parts à tout moment à compter de la date de réception du présent courrier d'information.

Si vous n'avez pas d'avis sur les opérations visées, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel et/ou le commercialisateur des fonds.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations sur les conséquences de ces opérations qu'il vous siérait d'obtenir

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

FOX- Gestion d'actifs

Laure-Anne Vanel

Responsable juridique

